

# Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 10 juin 2019 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## **DÉROGATION MINEURE** **DM2019-004**

### **Nature et effets :**

- Demande de dérogation à l'article 10.3.1.2 du règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
  - o Les haies localisées en cour avant puissent intégrer une hauteur de 1,80 mètre alors que le Règlement prescrit une hauteur maximale de 1 mètre.

### **Identification du site concerné :**

- 610, chemin du Moulin-à-Baude (lot 4 956 473 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Tadoussac ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2019**



Marie-Claude Guérin  
Directrice générale